



**Extrait du Procès-Verbal  
ou  
Copie de résolution**

Municipalité de  
LA TRINITÉ-DES-MONTS

À la session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Trinité-des-Monts,  
tenue le 8 novembre 2016 et à laquelle étaient présents;

Le Maire : Monsieur Yves Detroz  
Les Conseillers : Madame Julie Lacroix-Danis  
Madame Sylvie Voyer  
Monsieur Langis Proulx  
Monsieur Benoit Ladrie  
Monsieur Dave Côté

Tous, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire.

AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, DE LA SURETÉ DU QUÉBEC AINSI QUE LE TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES DE LA COLLECTE ET DISPOSITION DES VIDANGES.

**Résolution No 132-16**

Avis de motion est donné par Langis Proulx qu'un règlement concernant les règles fixant le taux de la taxe foncière, de la sureté du Québec ainsi que le tarif de compensation pour les services de la collecte et disposition des vidanges lors d'une séance ultérieure.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME,**  
ce 9<sup>e</sup> jour de novembre 2016

Nadia Lavoie  
Directrice générale

Sceau de la  
municipalité